



# RÉFORME EN PROFONDEUR DE LA FORMATION COMMERCIALE

**Les résultats obtenus sur la base d'une analyse approfondie montrent que les employés de commerce de demain évolueront dans des structures d'activité et d'organisation dynamiques, interagiront dans un milieu de travail interconnecté et travailleront avec de nouvelles technologies. La formation initiale actuelle s'oriente essentiellement vers les disciplines. Les apprenties et les apprentis suivent leur formation dans deux profils (formation de base ou formation élargie). La procédure de qualification est constituée d'une partie entreprise «Branche et entreprise» et d'une partie scolaire comprenant les branches d'enseignement.**

**D**ès la rentrée d'août 2023, la nouvelle ordonnance est orientée vers des domaines de compétences opérationnelles qui structurent tant la formation que la procédure de qualification. Le nouveau profil de qualification constitue désormais la base pour tous les lieux de formation (entreprise – cours interentreprises – écoles professionnelles). Les connaissances spécialisées sont transmises dans le cadre de l'enseignement des compétences opérationnelles qui exigent toujours une solide base de connaissances et une solide base théorique.

Le dossier de formation et des prestations actuel est développé et son caractère contraignant est renforcé. À l'aide d'outils de développement et de réflexion concrets, les personnes en formation tiennent dès 2023 un portfolio personnel (dossier de formation) qui constitue un instrument de soutien faisant le lien entre les trois lieux de formation. Le portfolio permet également de documenter des certificats de langue, des certificats de branche ou des projets qui dépassent les compétences opérationnelles des employés et employées de commerce.

## COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES

Cinq compétences opérationnelles sont définies pour l'ensemble de la formation. Ces compétences sont identiques, mais peuvent être déclinées de différentes manières dans les trois lieux de formation:

- A.** Travail au sein de structures d'activités et d'organisations dynamiques
- B.** Interaction dans un milieu de travail interconnecté
- C.** Coordination des processus de travail en entreprise
- D.** Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs
- E.** Utilisation des technologies numériques du monde du travail

## STRUCTURE DE LA FORMATION

Il y a deux domaines à choix: «deuxième langue étrangère» et «travail de projet individuel». Au début de la formation, les parties contractantes optent pour un domaine à choix en se fondant sur les prescriptions et les recommandations de l'école professionnelle.

Au cours de la troisième année de formation, les apprentis ont la possibilité d'approfondir au sein de leur entreprise formatrice des domaines de compétences opérationnelles choisis en lien avec leur champ d'activité tout en mettant l'accent sur la pratique. À cette fin, les personnes en formation disposent des quatre options suivantes qui sont déterminées par les parties contractantes au terme de la deuxième année de formation: Finances, Communication avec des groupes cibles dans la langue nationale, Communication avec des groupes cibles dans la langue étrangère, Technologie.

La répartition hebdomadaire entre jours d'école et jours en entreprise est identique à la situation actuelle.

### PROCÉDURES DE QUALIFICATION

Toute la procédure de qualification a été revue et simplifiée, mais avec un accent particulier sur les examens de fin de formation. Pour pouvoir réussir la procédure de qualification, l'étude de cas spécifiques à la branche doit être suffisante. Un travail pratique insuffisant ne peut pas être compensé à l'aide de notes mises durant la formation.

Pour la partie scolaire, les notes d'examens sont actuellement combinées avec les notes d'école réalisées durant les trois ans de formation. Avec la nouvelle ordonnance, la partie école de la procédure de qualification est simplifiée et orientée vers la pratique tandis que sa durée totale subit une réduction considérable. Les connaissances professionnelles sous la forme d'examens en école sont éliminatoires.

### MISE EN ŒUVRE ET ACCOMPAGNEMENT

Les processus de mise en œuvre et d'accompagnement des entreprises incombent aux différentes branches professionnelles pour tout ce qui concerne la pratique en entreprise et les cours interentreprises. Les associations professionnelles organisent les cours pour les formatrices et les formateurs en entreprise.

Dans les écoles professionnelles, le passage des disciplines d'enseignement aux compétences opérationnelles constitue un processus complexe nécessitant des formations continues et un accompagnement soutenu. Comme toute réforme d'une telle importance, ce processus suscite des interrogations légitimes. La mise en œuvre des plans de formation orientés vers les compétences nécessite une nouvelle façon de procéder dans la planification de l'enseignement, l'établissement des horaires et l'organisation du travail des enseignantes et des enseignants. En parallèle à cette réforme, les autorités cantonales encouragent les écoles à passer au numérique avec de nombreux projets déjà initiés (BYOD, supports de cours numériques, nouvelles formes d'enseignement ou projet INNOceff par exemple). La réforme et tous ces projets doivent être traités dans leur globalité et converger vers un but commun: la formation des jeunes de demain.

CHRISTIAN HOSTETTLER

ceff - Centre de formation professionnelle Berne francophone

Source: CSBFC, Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales

#### Situation actuelle

PARTIE ENTREPRISE	
<b>8 notes</b> Entreprises et cours interentreprise	50%
<b>Examen écrit</b> 90 - 120 minutes	25%
<b>Examen oral</b> 30 minutes	25%
PARTIE SCOLAIRE	
<b>7 disciplines</b> 90 - 120 minutes Langue locale et 2 langues étrangères Economie & société I et II ICA - Information, communication, administration Travaux de projets	

#### Réforme 2023

<b>NOTE D'EXPÉRIENCE</b>	40%
Notes de l'école professionnelle	50%
Notes des cours interentreprises	25%
Notes de l'entreprise formatrice	25%
<b>TRAVAIL PRATIQUE (note éliminatoire)</b>	30%
Étude de cas spécifique à la branche (50 minutes d'examen oral uniquement)	
<b>CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ET CULTURE GÉNÉRALE (note éliminatoire)</b>	30%
Examens en école professionnelle	